
KOBE – Séance conjointe At-Large-NPOC
Lundi 11 mars 2019 – 13h30 à 15h00 JST
ICANN64 | Kobe, Japon

JOHN LAPRISE : Juan, vous voulez prendre la parole ? Vous avez levé votre carte de main. Non, d'accord.

Dernier commentaire, je vais préciser un peu plus ce qu'est l'ALAC, ce qu'est son fonctionnement pour les membres du NPOC. Donc l'At-Large est un comité consultatif ; l'ALAC est celui qui représente toutes les structures At-Large formé de 15 personnes, trois de chaque région sur lesquelles deux sont élues par leur propre région et une est désignée par le NomCom. Et les mandats de ces membres de l'ALAC durent un an et ils ont la possibilité de renouveler leur mandat une fois ; on ne peut être réélu qu'une seule fois consécutive.

Moi, je suis membre de NARALO. J'interagis avec mes collègues d'Amérique du Nord au niveau du secrétariat mais également pour les réunions de NARALO que je gère avec Marita. Et la plupart de notre travail en fait est d'écouter au niveau de NARALO parce qu'on essaie de comprendre quels sont les besoins et quels sont les intérêts des utilisateurs finaux. Cela, on essaie de le transformer en politiques et de voir comment cela

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

s'intègre à ce que nous voyons comme politiques au niveau de l'ALAC.

En général, les membres tiennent des appels d'une ou deux heures, des téléconférences que l'on a pour le travail habituel de politique, puis d'autres téléconférences de sensibilisation et de participation où on a des membres de l'ALAC, des personnes qui travaillent sur la politique, des personnes qui ne sont pas membres ALAC mais qui sont membres At-Large qui s'occupent des discussions de politique et qui participent soit à travers la liste de diffusion, soit à travers des téléconférences spécifiquement pour deux processus d'élaboration de politiques qui sont en cours. Ils nous informent de ce qui s'est passé, on tient des discussions, des fois on exprime notre avis sur ce qui se passe. Et eux, ils le reflètent dans le travail qu'ils font et donc ils informent les discussions des groupes d'élaboration de politiques de notre avis.

Des fois, on a des votes. Par exemple en général, on vote pour la ratification de déclaration de l'ALAC. Des fois, nos déclarations sont liées à des politiques, des fois non, par exemple lorsqu'on a des déclarations conjointes avec le GAC. Ou on a déjà également publié des déclarations conjointes sur la politique de l'ICANN, comme par exemple la stratégie pour le Moyen-Orient, pour le roulement de la KSK. Donc on est capable de publier des

commentaires ou des déclarations au-delà des processus d'élaboration de politiques aussi.

À titre personnel, je ne suis pas un bénévole à l'ICANN, je travaille pour une organisation à but non lucratif, donc je vois ici les deux côtés de la question. Et on a des enjeux avec notre propre nom de domaine. Pour moi en tant que bénévole à l'ICANN, je me vois comme ayant différentes casquettes parce que je suis moi-même membre de la NCUC et du NCSG. Mais je préfère consacrer la plupart de mon temps à l'ALAC. Bien sûr, je pourrais m'impliquer davantage aux autres groupes. J'ai le même droit et la même mission d'être actif au sein des autres groupes. Pourtant, j'ai choisi de participer à l'At-Large parce que c'est là où je considère que je peux faire le plus de changements. C'est à cela que je consacre le plus de temps. Je pense que chaque bénévole prend ses décisions là-dessus. En ce moment, je pense qu'on a la possibilité de se demander qu'est-ce qu'on veut faire. Si on veut participer à du travail qui n'est pas lié à la politique nécessairement, on peut consacrer plus de temps à l'At-Large. Ou alors si on veut se pencher plutôt sur le travail de politique, on peut participer plutôt au NPOC qui travaille plus sur la politique. Donc ce serait investissement de son temps qui serait plus intelligent dans ce sens.

Juan, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

JUAN MANUEL ROJAS : Non, pas du tout. En fait, j'allais dire que dans mon cas, c'est le contraire. Je suis membre de LACRALO et je consacre plus de temps au NPOC, bien sûr. Je pense qu'on devrait peut-être demander à John d'expliquer un peu mieux la question. On a une présentation ici. Et on a un graphique avec les informations dont on parlait tout à l'heure. John, est-ce que vous voulez prendre la parole ? Daniel, pardon, on ne vous avait pas vu. Allez-y.

DANIEL [NANGHAKA] : Merci. John, vous avez un peu expliqué l'ALAC mais il me semble que ce serait très bien de savoir aussi quelle est la discussion de l'ALAC en ce moment et de quoi discute le NPOC en ce moment parce qu'à partir de cela, on pourrait peut-être avoir une idée plus claire de comment travailler ensemble. J'espère que Joan présentera cela dans sa présentation.

JOAN KERR : Oui en fait, John, lorsque vous parliez, je me disais que l'un des buts de cette réunion conjointe serait bien sûr de pouvoir comprendre ce que fait un groupe, ce que fait l'autre. Mais le principal est de comprendre l'idée de renforcement des capacités, d'éducation, de formation.

À l'origine, lorsque Marina et moi avons discuté de cela, on se demandait comment partager des ressources, comment arrêter de réinviter à tout niveau parce que le temps des bénévoles est si précieux. C'est l'un des principaux buts que nous nous sommes proposés pour cette séance, d'échanger sur le renforcement des capacités et de travailler ensemble pour cela.

Je vous parlerai un peu du NPOC. J'ai huit diapositives. On a une autre présentation de 35 diapositives si cela vous intéresse. Mais si ce n'est pas le cas, nous allons vous montrer la présentation courte.

Dans notre première diapositive, vous voyez, on a le logo. Et je vous donnerai un peu de contexte sur comment je me suis impliquée. On a dû réinventer et rajeunir le NPOC en 2016.

On a recommencé à zéro et on se demandait quoi faire. Donc bon, si on repart à zéro, on peut tout faire. Peut-être qu'on devrait suivre un exercice d'identité, de récréer un nouveau logo. Que devrions-nous faire pour mieux être représentés ? Donc on a fait circuler des options entre les différents membres qui avaient le choix et voilà notre manière de choisir. C'était l'un des premiers travaux de participation que nous avons organisé.

Donc le NPOC est l'unité constitutive... En général, on est censés en fait avoir deux C dans le nom. On devrait dire qu'on est en fait l'unité constitutive à but non lucratif responsable des questions

opérationnelles. Mais pour que ce soit plus simple, on n'a mis qu'un C. Comme je le disais avant, on fait partie du groupe des représentants des parties prenantes non commerciales, NCSG. On s'exprime en représentation des organisations à but non lucratif et des ONG au sein de ce groupe des représentants des parties prenantes non commerciales, où Carlos est conseiller au sein de la GNSO.

Comme vous voyez, nous faisons partie de la GNSO. Cela apparaît ici sur le graphique. Et on est les plus petits au sein de cette organisation de soutien. On a moins de sept ans d'existence.

Avant que je ne rejoigne le groupe, on se demandait souvent, bon, on représente qui ? Que fait-on ? On se posait beaucoup de questions et on a beaucoup travaillé pour matérialiser et synthétiser notre mission d'après la charte. Donc voilà un petit aperçu de la GNSO ; c'est une vue d'ensemble vous permettant de savoir quelle est notre appartenance. Voilà.

Il a fallu que l'on identifie quelles étaient les questions opérationnelles et qu'est-ce que cela impliquait et comment on étant censés s'en occuper, comment faire en sorte que les membres participent, qu'ils s'impliquent.

Il a également fallu que l'on soit différents de la NCUC, que l'on ne redouble pas les mêmes travaux.

En 2004, on m'a volé un nom de domaine de premier niveau, un bureau d'enregistrement était responsable de cela. Moi, je ne connaissais pas l'ICANN à l'époque, je ne savais pas quoi faire. Sept ans plus tard, j'ai récupéré le nom, on me l'a rendu mais l'organisation en a souffert. Il y a 60 pays qui y participaient et qui participaient à travers ce site web et tout a été perdu du fait qu'il avait été capturé.

Un bénévole enregistrera le nom et le nom peut disparaître et tout d'un coup, toutes les informations, tout disparaît. Il y a plus d'une organisation qui en est titulaire. On a un individu qui capture le nom et qui le vole. Vous voyez qu'on essaie de former les personnes, de leur expliquer ce que la titularité implique et ce qu'est la titularité continue. Voilà.

Pourquoi rejoindre le NPOC ? Voici ce que nous expliquons comme raisons pour appartenir au NPOC. L'exigence est que vous soyez titulaire d'un nom de domaine, ce qui est différent de la NCUC. Il faut que vous soyez une organisation enregistrée dans votre propre pays, c'est-à-dire que vous suiviez les lois de votre pays. Et nous avons des organisations du programme de formation que nous organisons.

J'essaie ici d'être sympathique mais je pourrais vous parler du NPOC toute la journée. Ah, vous avez déjà une question ? Allez-y.

DANIEL [NANGHAKA] : Merci Joan. Vous avez parlé de pertes d'un nom de domaine et du fait que votre organisation a eu du mal pour récupérer ce mandat. Alors à l'heure actuelle, lorsqu'on regarde les exigences pour enregistrer un nom de domaine, en général, elles sont pour les individus, les individus qui sont censés respecter ces exigences pour enregistrer un nom de domaine. Comment voyez-vous cela? Et par rapport au EPDP, est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu? Je sais qu'Hadia est là mais peut-être qu'elle pourrait nous expliquer les exigences d'enregistrement et les questions juridiques et d'autres problématiques associées à la vie privée. Je voudrais savoir quel est l'avis du NPOC. Voilà la question finale que j'ai à vous poser : quel est l'avis du NPOC vis-à-vis de la politique actuelle pour les enregistrements WHOIS pour ce qui est des enregistrements de compagnies ou de sociétés?

JOAN KERR : Daniel, je répondrai à une question et puis on pourra discuter des autres ensemble.

Pour ce qui est des noms de domaine, on essaie de faire en sorte que les organisations à but non lucratif aient ces enregistrements de noms de domaine dans leur plan annuel pour qu'ils les renouvellent et qu'ils ne perdent pas leurs noms

de domaine. Souvent, ils oublient donc on essaie de faire en sorte que personne n'oublie de renouveler.

Pour vos autres questions en fait, j'ai des informations qui étaient sur ma présentation si je ne me trompe pas. On continuera donc d'avancer.

Pour ce qu'était de la participation, même si nous avons essayé de rajeunir le NPOC, on avait d'autres choses à faire parce qu'on devait en fait accomplir d'autres travaux en tant qu'entité. Maintenant, on a un peu changé mais en 2016, lorsque j'ai été élue présidente, on n'avait que 39 membres. Or aujourd'hui, nous en avons 102 ?

JUAN MANUEL ROJAS : En fait, on a 94 membres déjà vérifiés, confirmés. Donc on a doublé ou triplé l'adhésion.

JOAN KERR : Oui, donc on voulait faire augmenter la quantité de membres. Nous avons créé un guide du débutant à la NPOC. J'ai des copies ; si cela vous intéresse, venez me voir. Vous pourrez les prendre. Prenez-les en fait, il faut qu'on fasse de nouveaux guides.

Nous avons également créé un comité de politiques qui est formidable. Et pour répondre à la question de Marita de tout à l'heure, ce comité identifie les différentes questions, les différentes problématiques qui nous intéressent qui sont différentes de celles qui intéressent la NCUC. Et nous avons du matériel de marketing et le logo qui ont été reconçus.

Pour participer à la NPOC, vous avez trois manières de le faire. D'une part, vous pouvez devenir membre ; deuxièmement, vous pouvez rejoindre un comité ; et ce que nous voudrions savoir et cela a été conçu auparavant mais nous allons concevoir une stratégie de leadership régionale similaire à ce que fait la NCUC pour pouvoir obtenir plus d'informations des différentes régions.

Voilà, nous voilà à la fin de la présentation. J'ai pris plus de cinq minutes, n'est-ce pas ?

JOHN LAPRISE :

Pour comparer un peu, l'At-Large a 233 ALS qui sont des structures At-Large. En ce moment, on a 102 membres individuels parce que nous avons également des membres individuels partout sur la planète et c'est l'une des différences entre nos deux organisations.

Je regarde l'heure qu'il est en fait et il faudrait peut-être que l'on passe à la partie de Raul sur la protection des données si vous n'avez pas d'objection.

RAUL ESCHEBERRIA : Cette présentation ne porte pas strictement sur le DNS mais sur le RGPD. Vous aurez entendu cet acronyme déjà sans doute. Peut-être pas positivement mais moi, j'aime bien le RGPD. Il me semble que c'est un outil puissant pour les citoyens qui leur permet de protéger leurs données. Et aujourd'hui, j'entendais des critiques disant qu'il n'y a que les avocats qui aiment le RGPD et qu'il n'a pas été bien mis en œuvre.

Certes, c'est un peu vrai mais le cours que j'ai développé qui cible les citoyens donne aux personnes le pouvoir d'exercer leurs droits tels qu'ils leur ont été donnés par le RGPD. Si ces droits ne sont pas exercés, on ne peut pas avoir d'autres précédents. Il est important de leur donner leurs droits tels qu'ils ont été donnés dans le RGPD pour qu'ils puissent porter plainte auprès des tribunaux par exemple et qu'ils sachent quoi faire dans des situations particulières, comme par exemple lorsqu'il y a des sociétés qui manquent à leur droit à la vie privée.

La première diapositive ici est une image du programme de financement Beyond the Net de l'ISOC. Mon programme était

partiellement financé par l'ISOC et partiellement par le ministère de mon pays.

Le cours lui-même a une page d'accueil où vous pouvez accéder à travers digirights.info et il y a un cours de formation en ligne sur le RGPD. En fait, c'est un cours de formation en ligne comme je le disais qui, en ce moment, est mobile. L'idée est de pouvoir accéder au cours et de le faire sur le portable et c'est facile de le faire lorsqu'on est en train de voyager pour aller au travail par exemple.

Le projet DigiRights était une réponse aux problèmes que posait le RGPD mais en fait, ce n'était que pour les employés gouvernementaux, les employés des sociétés qui n'avaient pas de formation sur l'exercice de leurs droits et du point de vue des plaintes qu'avaient les citoyens et les droits de plainte qu'ils avaient. Et cet exercice leur donnait des modèles pour faire des demandes de données par exemple. Diapositive suivante.

Ici, vous voyez le calendrier. Nous avons sept ateliers de contenu en même temps. Ensuite, le lendemain de l'adoption du RGPD, il y a eu un atelier au cours duquel 23 personnes ont fait des demandes de données à différentes compagnies. C'était intéressant. Il y a beaucoup de compagnies qui ne respectaient pas le RGPD. Il y en a beaucoup qui ne le respectent toujours pas mais je dirais que les choses s'améliorent, principalement parce

que les gens ont fait ces demandes de données et ont exercé leurs droits finalement. Si cela n'avait pas été fait, il n'y aurait pas eu de cas pour les autorités de protection des données des différents pays.

Nous avons aussi présenté cela et nous avons collecté des données MyData Conference, qui serait une espèce de philosophie concernant les données personnelles de chacun. Je dirais que les gens devraient protéger leurs données. Dans mon cas, j'en suis arrivé à un point où j'arrive à ce que ces principes soient mis en œuvre.

Nous avons aussi eu des conférences en ligne et des ateliers de formation aussi où nous avons présenté le cours à des groupes d'étudiants par exemple. Dans un autre cas, c'était des retraités qui formaient d'autres retraités à utiliser les technologies de l'information. Dans beaucoup de cas, nous avons eu une réponse très positive et on s'est rendu compte du nombre de données personnelles qui étaient diffusées sans qu'on s'en rende compte.

Ici, vous voyez le symbole de ce qu'on appelle la mine de données avec tous ses secteurs, où sont vos données personnelles. Si vous y réfléchissez, la plupart des gens lorsqu'ils réfléchissent aux données, on pense à Facebook, on pense à Google mais en réalité, vos données personnelles sont partout.

Et il serait vraiment positif que la personne qui soit au milieu contrôle ces données et que le RGPD par exemple fournisse des droits de portabilité des données de façon à ce qu'on puisse prendre ces données chez le fournisseur de service, les effacer et les mettre ailleurs. La loi devrait nous aider et indiquer que cela est possible et qu'on puisse le faire de façon aisée.

Ici, vous voyez les principaux droits que nous présentons dans ce cours. Ce sont aussi les droits où, par exemple dans le cas de la Finlande, les autorités finlandaises ont mis l'accent.

Donc je pense qu'un des droits principaux est le fait d'obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles et d'accéder à vos données personnelles parce qu'on ne peut pas exercer les autres droits si on n'a pas la possibilité de savoir quelles sont les compagnies ou quelles sont les organisations qui détiennent vos données personnelles. C'est très intéressant aussi de voir qu'ils doivent vous dire exactement comment ils traitent les données.

En cas de rectification de vos données, la loi indique que ces données doivent être exactes et à ce moment, on doit pouvoir vérifier si ces données sont exactes. Sinon, on peut envoyer une demande de correction de ces informations et cette demande doit être acceptée.

On peut aussi avoir le droit d'effacer ces données. Un des points important que l'on indique aux personnes qui suivent ce cours est la façon de se débarrasser des personnes qui travaillent dans le télémarketing pour qu'ils ne vous joignent plus. Il y a aussi une manière de restreindre le traitement de vos données. Vous pouvez restreindre le processus de manière partielle. Si vous n'êtes pas content, si vous ne voulez pas qu'une certaine partie de vos données personnelles soit traitée, vous pouvez restreindre le traitement, la partie des données que vous ne voulez pas laisser être traitée.

Le respect de votre vie privée. Vous pouvez présenter une objection quant au traitement de vos données. Un des modèles que nous présentons lorsque l'on demande des données personnelles à des organisations, on ajoute aussi un formulaire qui pose la question pourquoi est-ce que vous avez gardé mes données ? Et vous devez arrêter de traiter mes données. Cela figure dans ce formulaire.

Et le dernier droit est intéressant, est nouveau comme principe. Tous ces droits sont des principes qui existent depuis des années mais en réalité, le dernier est intéressant parce qu'il se rapproche vraiment des processus algorithmiques de traitement de données. Le RGPD dit que vous ne devez pas soumettre vos données pour que vos données soient soumises à un traitement automatique. Par exemple, si une compagnie d'assurances fait

votre profil, vous pouvez leur dire qu'ils ne peuvent pas faire cela avec une machine. Et vous pouvez aussi leur demander quel est le niveau d'importance de ces décisions qui sont prises par des machines. Et vous pouvez demander à ce qu'un profil spécifique soit fait parce que ce sont des informations utiles pour ensuite des décisions qui peuvent être prises en fonction de ces informations.

La demande d'accès au sujet, ce SAR. C'est un outil clé pour exercer les droits que vous donne le RGPD. C'est assez difficile de trouver les détails de contact des responsables de protection des données. C'est assez surprenant de voir comme c'est difficile d'avoir accès à ces personnes. Et ici, c'est le point clé si on ne peut pas faire une demande de données personnelles, si on ne sait pas à qui adresser cette demande.

Le prochain exemple est un exemple de Pinterest qui montre comment on peut faire cela parce qu'on ne trouve pas d'informations, on ne sait pas où envoyer la demande. Et par conséquent, il y a certaines organisations qui n'ont pas amélioré ces choses et on ne peut pas trouver ces informations. D'autres organisations ont amélioré les choses. Cela a été fait au mois de juillet ; les choses étaient encore comme cela. Je ne sais pas si cela s'est amélioré depuis.

Il y a aussi différentes procédures comme par exemple le fait de faire cette demande d'accès au sujet, ce n'était pas facile à faire. Une demande de données qui corresponde à toutes les organisations et compagnies, c'était quelque chose de difficile à faire parce que chaque organisation a des procédures différentes. Donc on ne peut pas avoir un formulaire qui fonctionne dans tous les cas. Il faut adapter ce formulaire à chaque compagnie. Par exemple, il y a différentes manières d'identifier le sujet des données de façon à ce que votre demande arrive à la personne indiquée, par exemple dans le cas d'une demande d'une copie de passeport. Prochaine diapositive.

Ici, vous voyez un exemple dans le cas de Pinterest. C'est la page qui parle de la politique de protection de vie privée. Voilà la page que vous voyez à laquelle vous allez accéder qui va s'afficher. Vous avez un peu de texte, vous avez deux liens qui disent « Contactez-nous ». Donc je vais cliquer sur « Contactez-nous » et j'arrive à ce formulaire qui va s'afficher.

Il y a un menu déroulant avec différents choix. Aucun de ces choix n'est lié à la protection de la vie privée, donc vous allez devoir utiliser la possibilité qui vous dit « En cas de vouloir présenter une demande ». De nouveau, ici, on associe la protection de la vie privée avec le harcèlement. Prochaine diapositive.

Ici, j'ai choisi l'option qui ne m'amène nulle part, qui ne me propose pas de formulaire à remplir. J'ai cliqué sur le bouton au milieu. Voilà, j'ai encore besoin d'aide.

Finalement, on a ce formulaire qui s'affiche et qui vous propose de donner un titre à votre message et de décrire ce message. Donc on n'a toujours pas l'adresse du responsable de la compagnie. Pinterest, c'est une grande compagnie qui a plus de 200 millions de clients. Prochaine diapositive.

On ne peut pas faire tout simplement une demande de données. C'est beaucoup plus compliqué que cela. On essaie de faire des formulaires. On peut remplacer les informations, on peut changer la cause de la demande de données. Vous pouvez mettre votre nom, expliquer ce que vous voulez exactement. Et nous avons essayé de rendre ce formulaire le plus simple possible. Nous expliquons les principaux droits du RGPD. Prochaine diapositive.

Ici, voilà les instructions pour participer à ce cours. Vous pouvez aussi aller à digirights.info. Vous avez aussi ici le lien pour aller sur notre plateforme qui s'appelle LifeLearn qui est très utile, qui a été créé en Finlande. Elle s'améliore de jour en jour. Vous pouvez vous inscrire sur le mobile seulement pour le moment mais cela va bientôt changer, l'été prochain, de façon à ce que vous puissiez faire l'inscription et naviguer sur la plateforme de

votre ordinateur portable. Voilà notre équipe ici, vous voyez, qui a créé ce cours.

Je voulais vous faire cette présentation. Je pense que la plupart d'entre nous travaillent pour une ONG ou pour un réseau d'activistes, ce genre de chose. C'est une espèce de promotion de secours pour que vous puissiez y participer si cela vous intéresse, si vous êtes intéressé par le RGPD. Tout le monde peut utiliser ce cours. Vous pouvez suivre le cours, vous pouvez éduquer d'autres personnes et vous pouvez faire tout cela sans nous demander la permission. C'est donc une utilisation ouverte de ce cours.

JOHN LAPRISE :

Je voudrais faire un commentaire avant de donner la parole à Hadia. Je dirais que c'est fantastique ce que vous avez fait. Tijani n'est pas là mais je suis sûr qu'il serait d'accord avec moi. Je pense qu'en faire la diffusion au sein d'At-Large, c'est une très bonne chose et je soutiens cela. Nous avons besoin de davantage de connaissances au niveau du RGPD et au niveau de la protection de la vie privée. Même si les gens ne sont pas affectés par le RGPD, je pense que la protection de la vie privée nous intéresse tous. Donc c'est quelque chose de très bien. Je vais diffuser ce que vous venez de nous présenter.

Est-ce que vous avez parlé à Betsy pour lui demander si elle peut le mettre sur ICANN Learn pour que tout le monde le trouve sur la plateforme d'ICANN Learn aussi ? Je vais donner la parole à Hadia.

HADIA ELMINIAWI : D'abord, je voudrais vous féliciter, bravo. Ce cours de formation en ligne est vraiment très positif, très enrichissant. J'ai un petit commentaire très simple concernant le RGPD pour les citoyens, cette diapositive. Je ne sais pas pourquoi vous avez appelé cette diapositive RGPD pour les citoyens.

RAUL ESCHEBERRIA : Je l'ai dit au début, 99 % des cours de formation donnés sur le RGPD ont été faits au niveau des plaintes. Donc ce cours porte sur une approche différente. Tous les documents sur le RGPD concernaient les compagnies et les organisations pour que les compagnies et organisations puissent être en conformité avec ce RGPD.

HADIA ELMINIAWI : La raison pour laquelle je fais ce commentaire, c'est que le RGPD ne s'intéresse pas vraiment à la citoyenneté mais aux personnes qui habitent dans la région de l'Europe, qu'ils soient des citoyens ou pas de l'Europe. Et c'est la raison pour laquelle j'ai

posé cette question. Le RGPD ne s'applique pas vraiment aux citoyens. Il s'applique aux personnes qui résident dans la région de l'Union européenne.

JOHN LAPRISE : Je vous donne la parole, Raul.

RAUL ESCHEBERRIA : Je les appelle des citoyens parce que je pense que c'est un mot différent mais synonyme de personnes, individus, des qui dépendent de gouvernements.

JOHN LAPRISE : Merci. Nous avons une nouvelle question ici. Donnez votre nom s'il vous plaît avant de poser la question.

FRANCO GLANDANA : Je suis Franco Glandana. Je suis boursier et je voudrais savoir... Je pense que ce projet d'abord est très intéressant et je voulais savoir si vous aviez l'intention de collaborer avec les ONG qui travaillent dans d'autres régions, surtout lorsque ce règlement du RGPD est appliqué dans différentes régions du monde et doit être respecté dans différentes régions du monde. Je pense qu'on va bientôt avoir des lois liées à la protection de la vie privée qui vont ressembler au RGPD européen.

RAUL ESCHEBERRIA : J'espère que ce projet va avancer le plus loin possible. Nous avons mis ces informations à la disposition du public à travers un document Google et sur une plateforme. Donc c'est assez simple de copier ce document. Vous pouvez le traduire aussi. Donc je serais ravi de vous aider. Hier par exemple, j'étais heureux d'apprendre que le cours va être donné au cours d'une séance de RightsCon.

JOHN LAPRISE : Parfait.

BARTLETT MORGAN : Merci beaucoup pour cette présentation. Je voudrais faire un petit commentaire sur ce que vous avez fait au cours de ces dernières années dans ce domaine. Je pense que vous êtes sur la bonne voie mais je voudrais un petit peu reprendre le début de notre conversation, comparer ce fait notre organisation, d'autres organisations. Je voudrais savoir est-ce que vous avez réfléchi un petit peu à la façon dont on pourrait collaborer avec votre travail ?

RAUL ESCHEBERRIA : Une des choses que nous voulions faire, c'est là que vous pourrez collaborer, nous avons fait un développement de web sur la page web du NPOC et nous essayons d'améliorer les choses, de rendre les choses le plus clair possible, d'être le moins cher possible, d'éduquer dans le cadre des ONG, les aider à faire de pages web, comment les rendre fonctionnelles pour leur membres, aider les ONG dans ce sens.

Une autre chose que nous considérons, c'est la possibilité de créer une organisation légale qui nous permette de former les organisations dans ce sens. Nous avons un compte en banque en Estonie, ce qui nous permet d'avoir une certaine diversité. Les gens peuvent se présenter pour avoir une citoyenneté en Estonie pour avoir un compte en banque. C'est ce type que chose que nous voulons apprendre aux organisations de façon à ce qu'elles puissent améliorer leur travail.

JUAN MANUEL ROJAS : Nous avons Glenn qui demande la parole.

GLENN MCKNIGHT : Je voudrais faire quelques remarques. L'organisation NTEN représente énormément de membres et éduque les ONG aussi aux États-Unis. Et ils ont aussi des cours en ligne qui peuvent

vous intéresser. Est-ce que je peux vous faire une proposition d'ailleurs ?

JUAN MANUEL ROJAS : Il y a un conflit d'intérêt. Vous devez divulguer ici vos données.

GLENN MCKNIGHT : Nous allons faire une réunion sur la gouvernance de l'internet au mois de novembre en Amérique du Nord. Si cela vous intéresse, vous pouvez faire ce cours le 2 novembre. Nous avons un premier jour le 1^{er} novembre et nous allons présenter l'ICANN, etc. auprès de l'Université du Québec, si vous voulez participer à ce cours le 2 novembre, un cours présentiel au Canada. C'est la proposition.

RAUL ESCHEBERRIA : Une réponse très simple, oui.

JOAN KERR : Il a été rapide.

JOHN LAPRISE : Je vous rappelle qu'il nous reste 20 et quelque minutes pour cette séance. Je vais donner la parole à Steve.

Les personnes qui ont des questions à poser, attendez, vous les poserez à la fin. Nous allons donner la parole à Steve. Steve, je vais peut-être vous interrompre.

STEVE CHAN :

Bonjour, je suis Steve Chan. Je m'attends à une interruption, OK. J'appartiens à la GNSO, l'organisation de soutien de noms génériques, donc au processus d'élaboration des politiques. Il y a un seul point à cet ordre du jour.

Comme vous le savez, le NPOC est une partie de la GNSO. Dans le cercle rouge, vous voyez l'organisation qui appartient à la structure d'ICANN qui est responsable du développement d'élaboration de politiques.

Cela dit, en général, ce processus d'élaboration de politiques dans la GNSO est ouvert à tous ceux qui veulent y participer au niveau de NPOC, au niveau d'At-Large ; ceux qui veulent y participer peuvent le faire.

Pour l'instant, on n'a qu'une exception, c'est le EPDP, la structure du processus d'élaboration de politiques accéléré. Mais en général l'élaboration de politiques se fait au travers un processus ouvert où tout le monde peut participer.

Vous voyez ici une citation des statuts constitutifs qui dit que la GNSO est le seul organisme au sein de l'ICANN qui peut élaborer des politiques relatives aux nouveaux gTLD.

Voilà le processus d'élaboration de politiques au sein de la GNSO, un processus qui est long comme vous le voyez. Il y a quelques points ici qui apparaissent toujours tout de suite. On a donc un Z qui est le chemin à suivre et qui montre les différents points comme vous voyez auxquels la communauté peut contribuer et formuler des commentaires.

Le processus d'élaboration de politiques comprend l'identification d'un sujet et sa proposition comme problématique sur laquelle travailler et sur laquelle élaborer une politique.

Ce rapport thématique est donc publié par la suite pour consultation publique et c'est l'une des premières occasions de la communauté pour formuler des commentaires. Si le Conseil considère que cette problématique mérite de devenir un processus d'élaboration de politiques, on lancera un appel à bénévoles. Et comme je l'ai dit, si quelqu'un veut participer à ce processus, il peut le faire et être un membre participant.

Une fois que le processus d'élaboration de politiques est initié, le groupe essaie de travailler pour élaborer des recommandations préliminaires du groupe qui sont contenues

dans un rapport préliminaire. Lorsque le rapport préliminaire est publié, on a l'icône du rapport qui apparaît ici dans le graphique, mais c'est également un autre point pour contributions du public. C'est un autre point de consultation et c'est la responsabilité alors du groupe de travail d'intégrer tous ces commentaires publics, de les prendre en considération et de les intégrer dans un rapport avec les recommandations.

Après cela, l'étape suivante est la publication d'un rapport final du groupe de travail qui est alors remis au conseil de la GNSO pour sa considération.

En dessous des procédures opérationnelles de la GNSO, on a l'exigence d'une seule procédure de consultation publique lorsque le groupe de travail est toujours en train de travailler. Le groupe peut bien sûr avoir plusieurs périodes de consultation publique. Par exemple, le PDP des procédures de consultation publique peut être répété.

Et il y a plusieurs occasions de contribution à travers les consultations publiques. Il y a différentes réunions aussi. Les présidents se réunissent avec différents groupes, par exemple avec le groupe des procédures pour des séries ultérieures. Cheryl a échangé avec l'ALAC, avec le GAC. Ils essaient de s'assurer qu'ils font partie du processus avant qu'il ne soit remis au Conseil d'Administration.

Je voulais ici formuler une autre déclaration. J'ai remarqué que l'ALAC, le NPOC et d'autres aussi peuvent se réunir autour d'un PDP. Les comités consultatifs en fait peuvent également présenter un conseil formel au Conseil d'Administration, un avis formel. Ce n'est pas sans l'un sans l'autre mais tout est possible. Dans ce sens, l'idée est d'intégrer les personnes au processus d'élaboration des politiques pour que s'ils ont des intérêts ou des inquiétudes, ils puissent être considérés dans le processus et non pas identifiés à la fin lorsqu'il est beaucoup plus difficile de faire des changements.

Je suis un peu désorganisé mais je reviens ici à mon Z pour vous dire que le rapport final du conseil du groupe de travail est alors remis au conseil de la GNSO, il est soumis pour sa considération. Ils vont décider s'ils acceptent les recommandations. Et supposant qu'ils acceptent ces recommandations, ils vont adopter le rapport final. À ce point-là, on a un rapport des recommandations qui est élaboré par le conseil et on a une procédure d'élaboration de politiques sur ces recommandations avant de remettre ce rapport final au Conseil d'Administration pour le soumettre à sa considération.

Les recommandations, une fois qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration de l'ICANN deviennent une responsabilité du Conseil et c'est à eux de décider s'ils acceptent ou pas ces recommandations. Ces recommandations sont alors

présentées à l'organisation ICANN pour le travail de mise en œuvre.

Comme vous voyez, il y a beaucoup de travail qui est fait et j'espère vous avoir donné une idée un peu plus claire du travail qui se fait pour l'élaboration de politiques et pour leur adoption.

Il reste quelques minutes avant la minute de silence, n'est-ce pas ? C'est à 14 :46, c'est cela ? D'accord.

JOHN LAPRISE :

En fait, une motion d'ordre.

Le 11 mars 2011 à 14:46 heure locale, un séisme de magnitude 9.0 a frappé la côte pacifique du nord-est de l'île japonaise de Honshu. Le séisme connu comme le grand séisme de l'est du Japon a généré un violent tsunami avec des vagues atteignant jusqu'à 40 mètres qui ont pénétré jusqu'à 10 kilomètres à l'intérieur des terres. Ce fût le séisme le plus fort jamais enregistré au Japon et le quatrième séisme le plus violent au monde. Environ 20 000 personnes sont mortes et près de 500 000 personnes ont été forcées d'évacuer les lieux.

En souvenir de tous ceux qui ont perdu leur vie et ont été affectés par le violent séisme qui a frappé la côte est du Japon, nous allons maintenant observer une minute de silence. Donc nous allons faire une minute de silence.

Steve, vous avez la parole.

STEVE CHAN :

Merci John. Il semblerait que ce n'est pas important une fois qu'on a lu cette annonce.

Mais bon, pour reprendre, lorsqu'on parle d'élaboration de politiques au sein de la GNSO, en termes généraux, c'est lié à la gouvernance des contrats qu'ont signés les différentes parties prenantes, parties contractantes avec l'ICANN. Cela est lié directement avec les opérateurs de registre et avec les bureaux d'enregistrement.

Donc dans ces contrats, il y a une disposition qui parle de politiques de consensus. Le processus d'élaboration de politiques est censé élaborer des politiques de consensus qui permettent à l'ICANN de faire appliquer de nouvelles exigences à ces parties contractantes.

En général, lorsque deux parties contractantes ont signé un contrat mais que l'une peut faire imposer de nouvelles dispositions à l'autre partie, ce n'est pas véritablement très naturel. Mais c'est capturé comme quelque chose de très étroit et très centré pour qu'il n'y ait pas d'imposition déraisonnable sur les parties contractantes.

J'avance un peu. C'est ce qu'on appelle l'enclos. L'enclos est une disposition contractuelle qui aborde la capacité de la GNSO de créer de nouvelles exigences pour les parties contractantes, et ce qui n'est pas possible de faire. Donc par exemple l'exigence aux parties contractantes de restreindre les contenus, ce n'est pas quelque chose qui entre dans l'enclos. Par exemple l'augmentation de la sécurité et de la stabilité est quelque chose qui pourrait être compris dans l'enclos.

Les différentes exigences pour les parties contractantes doivent être très limitées pour que l'on puisse empêcher les abus dans ce cas-là. Ici, le document parle de ce qui entre dans l'enclos et de ce qui n'y entre pas.

Pour ce qui est des PDP et de leur fonctionnement, on a une partie qui est rejetable. En général, on opère suivant un modèle qui permet de participer et d'échanger. Récemment, il y a eu un processus accéléré d'élaboration de politiques qui a été lancé, l'EPDP, qui implique par exemple qu'une équipe va se réunir par téléconférence. Mais en général, les PDP et EPDP profitent des réunions de l'ICANN pour se réunir en personne. Et extraordinairement, il pourrait y avoir des réunions en dehors des réunions de l'ICANN mais c'est quelque chose d'extraordinaire, ce n'est pas l'habitude.

En général, si vous avez une connexion internet, tout le monde peut se connecter, donc sentez-vous libre de rejoindre ces groupes de travail. En général, tout se fait en ligne par téléconférences et par courriels. Certains groupes – on essaie d’être un peu plus constants là-dessus – publient des mises à jour et des bulletins réguliers de manière périodique pour que tout le monde puisse suivre le travail qu’ils sont en train de faire.

Comme je l’ai dit à plusieurs reprises, tout le monde peut participer. C’est cela l’aspect clé de cette diapositive qui parle de la participation. Vous pouvez participer comme membre, comme observateur. Comme observateur, vous pouvez rejoindre la liste de diffusion. Si vous êtes membre, vous pouvez rejoindre la liste de diffusion et participer aux appels. Si vous pouvez participer tout au long d’un processus d’élaboration de politiques, c’est très bien mais vous avez aussi l’occasion de participer à un point ou à un autre sans être dans l’obligation d’être là pour tout le processus. Un processus implique beaucoup de travail donc on a du personnel qui essaiera de vous expliquer où on en est si vous rejoignez le processus une fois qu’il a déjà été lancé.

On a également des processus d’élaboration de politiques qui fonctionnent en ce moment au sein de la GNSO. Ceux qui sont en cours sont par exemple celui de procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. On a également la révision des

mécanismes de protection de tous les droits pour tous les gTLD. Il y a également le PDP accéléré qui en est à l'étape deux sur un modèle d'accès aux données d'enregistrement. Et on a la protection des droits pour les OIG et les OING.

Puis on a un autre ensemble de travail qui découle des processus d'élaboration de politiques qui est le travail de l'équipe de révision de la mise en œuvre IRT qui est ici en bas de la diapositive. Et on a quelques PDP qui sont à différentes étapes de mise en œuvre en ce moment en raison du RGPD qui est entré en vigueur l'année dernière. En ce moment, on a par exemple celui des problématiques associées à l'accréditation des services [inintelligible] et d'enregistrement fiduciaire, la traduction et la translittération des données d'enregistrement des gTLD, la protection des identificateurs des OIG et OIGN dans tous les gTLD, par exemple la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et leur nom – c'était révisé par le Conseil d'Administration récemment. Et puis on a également le WHOIS détaillé.

Voilà ce que j'avais à dire, voilà la fin de ma présentation.

JOHN LAPRISE :

Merci Steve.

Il nous reste encore quelques minutes pour des questions et réponses si vous en avez et pour la conclusion et les prochaines étapes. Y a-t-il des questions dans la salle ?

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Je vous remercie tous de cette présentation et de me donner la possibilité de prendre la parole. En fait, moi, je voudrais discuter un peu avec Joan Kerr. Elle a fait une présentation, elle nous a expliqué ce qu'était le NPOC, etc. Et moi, je ne suis pas experte, donc je parlerai en tant que personne commune qui veut comprendre.

Ma question est donc quelle est la différence entre le NPOC et la NCUC ? Parce que si j'ai bien compris, les deux sont membres de la GNSO, qui a deux chambres contractantes dont la NCSG qui a alors deux autres groupes qui lui appartiennent, la NCUC et la NPOC. Je ne suis pas initiée en la matière, donc je ne comprends pas la différence entre le NPOC et la NCUC au moment de vouloir me joindre à un de ces deux groupes. Qu'est-ce qui distingue la NCUC de la NPOC ? Comment pourrais-je choisir quel groupe serait dans mon intérêt ?

JOAN KERR : Bienvenue dans le monde du NPOC. Je pense que 90 % de notre temps est consacré à la réponse à cette question, mais ce n'est

jamais compris. Une partie du problème était comment le NPOC avait été formé je pense.

Avant la formation du groupe de parties prenantes, on n'avait que la NCUC. La NCUC représentait la partie des utilisateurs non commerciaux de la GNSO. Historiquement, on disait que les utilisateurs à but non lucratif devaient respecter des exigences spécifiques qui étaient la manière de fonctionner pour leur DNS. La NCUC s'occupait donc des droits de l'homme et des questions sociales plus élargies mais sans aborder le système des noms de domaine directement, c'est-à-dire le maintien des noms de domaine qui était une question à laquelle on ne s'occupait pas. Rappelez-vous qu'à l'époque, on n'avait pas de soutien.

Donc la différence principale entre la NCUC et le NPOC, outre le nom, est le fait que le NPOC n'a que des membres qui sont des entités formelles enregistrées formellement juridiquement dans leur pays. La NCUC, pourtant, peut avoir des groupes informels, des académiciens, des membres individuels. Nous, en tant que NPOC, nous ne pouvons pas et cela, c'est déjà une grande différence entre les deux. Un membre individuel peut faire des commentaires sur des déclarations de politique par exemple. Mais nous, nous devons aller échanger avec les membres, les faire participer pour obtenir leur contribution et leur demander de faire des commentaires pour informer nos propres commentaires en tant que groupe.

Est-ce que c'est clair maintenant ?

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Oui, c'est un peu plus clair.

JOAN KERR : Donc c'est une autre question parce qu'en ce moment, on ne s'occupe pas que des questions opérationnelles mais on s'occupe également des questions plus larges, ce que nous ne sommes pas censés faire. Donc je pense que c'est cela qui est un peu déroutant. Alors nous avons essayé d'identifier les domaines qui ne portent que sur les opérations, qui se limitent aux aspects non lucratifs. Et comme nous sommes tous des utilisateurs à but non lucratifs, c'est cela qui est un peu difficile des fois. C'est mieux comme cela ? D'accord.

[CARLO] : Steve, est-ce que vous pourriez revenir en arrière. On a un bon exemple ici. Si vous regardez par exemple la quatrième puce des OIG/OING, dans la protection des droits curatifs, il y a un PDP là sur lequel le NPOC essaie de se concentrer. Les OIG/OING sont parmi nos principaux clients. À l'époque, on avait .org ; si vous étiez une OIG ou une OING, vous pouviez enregistrer un nom de domaine .org. Maintenant, nous avons 1 200 nouveaux gTLD et la question devient un peu plus compliquée. Donc certaines OIG

et certaines OING n'utilisent pas leur nom complet mais elles utilisent une version raccourcie de leur nom comme par le FMI, une entité qui est très bien connue en Amérique latine parce que personne ne sait gérer son argent dans la région.

Alors si vous regardez le deuxième groupe dans la partie de la mise en œuvre, on a un autre exemple très intéressant sur un groupe d'utilisateurs qui sont organisés dans le cadre des organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des organisations qui sont surtout des organisations de bénévoles et qui demandent des fonds lorsqu'il y a des désastres ou des catastrophes. Il y a des gens qui profitent de ce type d'occasion pour enregistrer un nom similaire pour obtenir de l'argent aussi.

Ces questions sont des questions qui sont liées à la NPOC parce que ce ne sont pas des utilisateurs individuels, ce ne sont pas des personnes qui s'inquiètent des questions de vie privée par exemple. Mais ce type d'organisations que vous voyez ici ont des problèmes un peu plus compliqués. Et la preuve est que nous les avons ici sur la liste. Le DNS a grandi et maintenant, nous avons des problèmes associés à ce type d'organisations qui ne sont pas faciles à résoudre avec les outils que nous avons auparavant. Avant, on avait un mécanisme de protection de droits qui suivait un accord qui avait été conclu il y a une centaine d'années à Paris. Et tout pouvait se résoudre suivant les droits de propriété intellectuelle. Aujourd'hui, on a un

système un peu plus complexe. Des fois, les mécanismes de protection de droits ne suffisent pas. Donc il faut créer des cas de politiques, des cas de figure spéciaux pour ces types d'organisations.

En ce moment, on est coincés avec ce quatrième point dont on parlait. La GNSO av devoir décider en avril d'une proposition qui puisse sauver la proposition des OIG et des OING et on a différents choix dont nous discuterons tout au long de cette semaine.

On a vu différentes présentations et l'une des possibilités est que la proposition ne suffise pas et que l'on doive recommencer à zéro. C'est une possibilité. Donc ce n'est pas facile à comprendre peut-être pour la première fois mais c'est le meilleur exemple que je donne à chaque fois que le NPOC se réunit.

Demain, on aura une réunion du NPOC. Donc à chaque réunion de l'ICANN, je viens et je répète la même chose : la Croix-Rouge, les OIG. Ce sont des problématiques qui n'ont pas été résolues maintenant que le monde est plus complexe et que le DNS a grandi. Merci.

JOHN LAPRISE : Nous avons une dernière question ici et puis nous allons devoir clore la liste d'intervenants. J'ai une idée pour le chemin à suivre et puis nous allons conclure notre séance.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Merci. Je vais poser ma question en français. Donc je vais vous demander de mettre vos écouteurs si, possible. Merci.

Pour le moment, je viens du Canada, Montréal précisément. Alors j'ai vu sur le calendrier que du 2 au 9, il y aura une session à Montréal. Alors si vous avez besoin de moi, je serai très bien impliqué, puis je peux vous aider étant là-bas.

Mais ce n'est pas cela la question. Je vais faire un commentaire sur les lois et les politiques qui se préparent ici parce que je crois qu'il y a un écart lorsqu'on prépare cela parce que dans la plupart des cas, les lois qui se préparent protègent je dirais les pays démocratiques comme les États-Unis, le Canada, l'Europe. Mais si entre dans le contexte africain, cela devient je dirais un cas très horrible. Je dirais même pourquoi. Parce que lorsqu'on prépare toutes ces lois et politiques, ceux qui préparent cela en provenance des pays démocratiques, cela se fait très bien. Mais ceux qui sont représentés à partir des pays je dirais en dictature sont envoyés même ici dans ces réunions et d'autres sessions par les gouvernements pour dire qu'ils ne représentent pas du tout les intérêts des individus, des consommateurs mais ils

représentent toujours je dirais la dictature ou bien le système dictatorial, ce qui cause un grand problème.

Je vais vous donner un exemple plus concret. Personnellement, dernièrement, lorsqu'il y avait une réunion à Marrakech en 2016, j'étais en route pour aller à l'aéroport pour participer à cet ICANN. Et puis au cours de la route, j'ai été kidnappé, j'ai disparu. Heureusement, je suis en vie aujourd'hui. J'ai été torturé physiquement, psychologiquement, tous les maux pendant dix jours. Mais par la suite après le paiement de toute la rançon, on m'avait relâché. Mais en me kidnappant, on m'avait pris mon téléphone et mon laptop. Lorsque j'ai été relâché, on m'avait remis le téléphone et le laptop. Alors qu'est-ce qui s'est passé ? Comme informaticien, j'ai pensé c'est un piège alors j'ai vérifié et j'ai formaté que ce soit le téléphone, que ce soit le laptop. Mais ce qui m'avait impressionné jusqu'à aujourd'hui, mon compte Yahoo aujourd'hui, je ne peux pas par exemple... Vous voyez lorsque tu veux bloquer une adresse courriel, je ne peux pas bloquer une adresse courriel. Alors si je cherche qui contacter afin de pouvoir remédier à cette situation, je ne vois pas comment le faire. Alors j'ai été obligé de changer. Aujourd'hui, j'utilise un autre courriel. Pour dire comment est-ce que vous avez parlé comment accéder aux données, la protection des données parce que je crois qu'un courriel, ce sont

des données aussi. Mais à partir de cette plateforme, je ne suis pas protégé. Cela, c'est un.

Deux, aujourd'hui, avec les lois qui se préparent dans des réunions pareilles, nos droits numériques ne protègent pas les consommateurs que vous avez en users. Pourquoi? Aujourd'hui, si la police d'un pays avec le régulateur envoie par exemple à Google, Microsoft, les hébergeurs de contenu, pour accéder à leur compte, il n'y a pas aucune vérification. Ils accèdent immédiatement aux informations alors par exemple pour une mauvaise intention.

Je vous donne un cas. Il y a un réfugié comme moi qui se trouve en Europe aujourd'hui. Le gouvernement burundais, à travers la police et le régulateur, on a envoyé – je ne sais pas comment on a procédé – mais on a envoyé à Microsoft. Et puis Microsoft a tout renvoyé. Aujourd'hui, le compte courriel de cette personne [inintelligible] pour la disparition des humains au Burundi, même qui représente pour la cour pénale internationale, je termine, n'a plus le droit à l'accès à ce courriel. Comment faire pour dire, je dirais il y a toujours un écart, un gap dans ce que vous préparez. Merci beaucoup.

JOHN LAPRISE :

C'est en effet une préoccupation pour At-Large. On a parlé de respect de la vie privée et ce qui est légitime pour les forces de

l'ordre, pour le maintien de l'ordre. C'est un problème dont on a parlé mais nous avons un cadre de référence relativement étroit. Il y a les lois nationales qui rentrent en ligne de compte. Et nous sommes limités par l'envergure même, la mission de l'ICANN, on n'a pas de contrôle sur beaucoup de ces aspects. Mais dans la mesure où on prend conscience de ces problèmes, on est en mesure à At-Large d'avoir une représentation mondiale. Je sais qu'il ne reste pas beaucoup de temps. On est conscients de ces problèmes, on fait ce que l'on peut, on essaie de gérer ces problèmes mais on n'est pas très puissants et on ne peut pas tout faire.

Avant de conclure, j'aimerais dire que j'aimerais beaucoup à l'avenir que NPOC travaille avec les RALO. Le projet de Raul est absolument fantastique et je suis sûr qu'il y a d'autres membres du NPOC qui ont des actions et des projets de ce type au niveau régional, au niveau mondial. Donc il faut les faire connaître et cela intéresse beaucoup At-Large.

Et nous allons ainsi clore cette séance et vous remercier. Merci aux interprètes et au personnel et à l'ALAC d'avoir invité NPOC et d'avoir eu cette séance jointe.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]